



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 15 mars 2019
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 15 mars 2019 dans les locaux de la DRIEE à 9h30.

Présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, et Judith Raoul-Duval (suppléante).

Excusée : Catherine Mir

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la réunion du 28 février 2019

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Le PV de la réunion du 28 février 2019 est approuvé.

2 - Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 9 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 28 février, dont une soumet le projet de modification du PLU d'Argenteuil (95) à évaluation environnementale, exercice qui n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

3 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah,

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à

Jean-Paul Le Divenah pour les dossiers suivants :

- Avenant au CDT Val-de-France, Gonesse, Bonneuil
- Zonage d'assainissement : Mormant (77)

Marie Deketelaere-Hanna pour les dossiers suivants :

- Cas par cas documents d'urbanisme : Sainte-Colombe (77)
- Avenant au CDT Roissy-Terre de France

Pour les avenants aux deux CDT, il sera tout d'abord vérifié si ceux-ci ne relèvent pas de l'Autorité environnementale laquelle avait émis un avis sur les CDT.

4 - Désignation de coordonnateurs pour avis

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Désignation d'un rapporteur pour les avis suivants.

- Révision du MEC DP PLU de Mareil-Marly (78) : niveau 2 - Coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte
- Elaboration de Rozay-en-Brie (77) : niveau à identifier
- Elaboration de Leudeville (91) : niveau 2 - Coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah
- Révision de Héricy (77) : niveau 2 – Coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah
- Révision de Thorigny-sur-Marne (77) : niveau à confirmer - Coordonnatrice : Marie Deketelaere-Hanna
- Elaboration de Chauconin-Neurmoutiers (77) : niveau 1 – Coordonnateur : Paul Arnould
- Modification de Noisy-le-Sec (93) : niveau 3 à confirmer
- Révision du POS de Champlan (91) : niveau 2 – Coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah

5 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Marolles-en-Brie (77)

Étaient présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et en l'absence de nouvelles informations recueillies par la DRIEE depuis l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe confirme (cf séance du 10 janvier 2019) qu'elle ne juge pas nécessaire de formuler un avis sur le PLU de Marolles-en-Brie (77).

6 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 21 mars 2019. :

- 209 - Augmentation capacité Ablis (78) suspendu
- 211 - Projet Hébert à Paris 18 (75) : Niveau 1- Marie Deketelaere-Hanna
- 212 - Projet Porte de Montreuil à Paris 20 (75) : Niveau 1- Judith Raoul-Duval
- 213 - ZAC Python Duvernois à Paris 20 (75) : Niveau 0
- 214 - Ensemble immobilier au Le Blanc Mesnil (93) : Niveau 1*- Jean-Paul Le Divenah
- 216 - Entrepôt à NANGIS (77) : Niveau 1 – Catherine Mir
- 217 – Plate-forme logistique à Moussy-le-Neuf (77) Niveau 1 – Paul Arnould
- 218 – Installation de méthanisation à Senlis (60) épandage pour partie dans le département 77 Niveau - avis conjoint avec la MRAe Haut-de-France

7 – Avis portant sur la première phase du projet Altival de Noisy-le-Grand (93) à Chennevières (94)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale de la première phase du projet Altival de Noisy-le-Grand (93) à Chennevières (94) est adopté.

8 - Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 28 février

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant :

- un projet Sagem à Argenteuil (95)
- un projet aménagement résidence la Roseraie à L'Hay-les-Roses (94) ;
- une centrale photovoltaïque à Gargenville (78) ;
- une centrale photovoltaïque à Souppes-sur-Loing (77).

qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h00

Fait à La Défense, le 15 mars 2019



Jean-Paul Le Divenah, président de

séance